

SEPTEMBRE 2023

N°5 | 2023

Le Caneoir

IN F O S

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX



HYPER OUEST Festival



La forêt; vous marchez précautionneusement sur le sol couvert de feuilles et de mousse, une légère brise traverse les branches noueuses des arbres, des fumerolles s'échappent du sol tandis qu'un léger bruissement met vos sens en alerte ; non vous ne rêvez pas : au loin soudain une silhouette titubante surgit dans un halètement rauque et se jette près de vous pour vous arracher votre ligne de vie : gare au zombie !

Pour cette course d'orientation exceptionnelle en territoire zombie, la commune de Villars-Sainte-Croix vous offre son décor sylvestre digne des plus grands films d'effroi et vous promet un cocktail alambiqué de vos peurs les plus instinctives et glaçantes. Pour cette Zombie attack, nous vous avons préparé une version "full fright" pour les esprits aventureux ! Il vous faudra aussi choisir si vous souhaitez être un « survivant » ou un "zombie".



Zombie Attack

29.09



Refuge «Le Trésy II»
Villars-Sainte-Croix





CONSEIL GÉNÉRAL

Art. 5 LEDP:

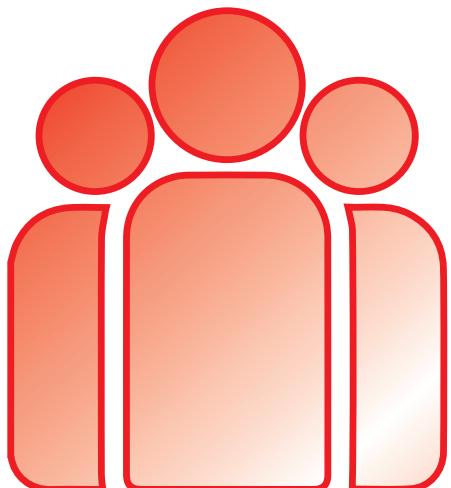
«Sont électeurs en matière communale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.»

Art. I du règlement du conseil général:

«Pour être admis au conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La Perte de la qualité l'électeur entraîne la démission du conseil. La démission est effective à compter du jour de la radiation du registre des électeurs.

Tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du conseil général, sauf les membres de la Municipalité.»



ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Présentation de l'ARASOL par M. Christophe Milardi.
3. Communications de la Municipalité.
4. Informations des délégués du Conseil intercommunal dans les organismes Intercommunaux.
5. Communications de la Présidente.
6. Ordre du jour.
7. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 juin 2023.
8. Assermentations.
9. Préavis municipal N° 5/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour financer la rénovation de l'éclairage public de la Commune de Villars-Ste-Croix.
10. Préavis municipal N° 06/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 298'850.- pour des travaux au cimetière de Villars-Sainte-Croix: création d'un columbarium et d'un mur en limite de propriété.
11. Préavis municipal N° 08/2023 relatif au renouvellement de l'arrêté communal d'imposition pour les années 2024, 2025 et 2026.
12. Postulats/motions.
13. Divers.



**JEUDI 12 OCTOBRE 2023
À 19H30 À LA
SALLE DU CONSEIL**



PRÉSENTATION

La société de gymnastique hommes a été créée en 1981. Le comité est composé d'un président, d'un caissier et d'un secrétaire. Ce comité est élu pour trois ans. Une quarantaine de membres payent chacun une cotisation de CHF 40.– par an. L'Assemblée générale a lieu une fois par an.

Les activités récurrentes sont:

- Gymnastique détente tous les mardis de 19h à 21h dans la grande salle, dirigée par un moniteur (sauf les périodes de vacances scolaires)
- Sorties spécifiques : (sorties à vélo, ski, pétanques, marches découvertes, souvent à la montagne, etc ...)
- Sorties quinquennales (souvent à l'étranger)
- Activités villageoises (joutes sportives, fêtes du 1^{er} août, cap sur l'ouest, etc ..)



Quelques jeunes en 1984.



Sortie à Vélos.



Sortie à Ski.



Sortie au lac, «en Vaudoise».

Afin de redynamiser la société dont les membres prennent de l'âge, nous avons besoin de jeunes membres. Si cela vous intéresse, prière de vous rendre un mardi à 19h à la grande salle de gym pour y suivre une séance sans engagement. Si vous êtes satisfait, prière de prendre contact avec Igor Korchnoï: igor.kortchnoi@gmail.com
Tél +41 76 834 55 00





RAPPEL DE LA DURÉE MAXIMALE DE STATIONNEMENT POUR LES DEUX-ROUES MOTORISÉS

La Police de l'Ouest lausannois rappelle que le temps de stationnement autorisé pour les deux-roues motorisés (scooter et motocycle) est de trois jours ininterrompus, sur les places de stationnement du district de l'Ouest lausannois. Les contrevenants s'exposent à une dénonciation, voire à une mise en fourrière.

Le nombre de dénonciations relatives aux deux-roues motorisés, sur le district de l'Ouest lausannois, laisse entendre que les détenteurs de ces véhicules ignorent la réglementation en vigueur du stationnement sur la voie publique.

Ainsi, la POL rappelle l'article 77 du Règlement de police, lequel stipule: «Sauf réglementation spéciale, les véhicules ne doivent pas stationner de façon ininterrompue plus de trois

jours consécutifs sur les places de parc ou les voies publiques.»

L'un des objectifs de cette application est de veiller à ce que les détenteurs de véhicules motorisés puissent bénéficier d'un accès équitable aux emplacements de stationnement dédiés aux deux-roues motorisés.

Les contrevenants s'exposent à une dénonciation à l'autorité compétente

et à une évacuation pour mise en fourrière dans certains cas. Les agents et assistants de sécurité publique apposent désormais une information sur les véhicules en infraction afin de rappeler la réglementation en vigueur.



OUI, JE LE VEUX !

Dans le cadre de son exposition du second semestre 2024, intitulée « Oui, je le veux ! », La Ferme des Tilleuls recherche des photos de mariage d'habitants de l'Ouest lausannois.

Apportez-nous ou envoyez-nous vos photos (papier ou digital, anciennes ou récentes) d'ici au **15 juin 2024** (du mardi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h) et tentez de remporter le concours selon les 3 critères suivants :

- drôle
- romantique
- kitsch

Le/la gagnant·e aura droit à une séance photo avec un·e photographe professionnel·le.

Plus d'informations au 021 633 03 50 / lfdt@fermedestilleuls.ch



ESPACE D'EXPOSITION
ET DE CRÉATION
RUE DE LAUSANNE 52
1020 RENENS - SUISSE

+41 21 633 03 50
LFDT@FERMEDESTILLEULS.CH
FERMEDESTILLEULS.CH



©Juan de la Cruz Megias



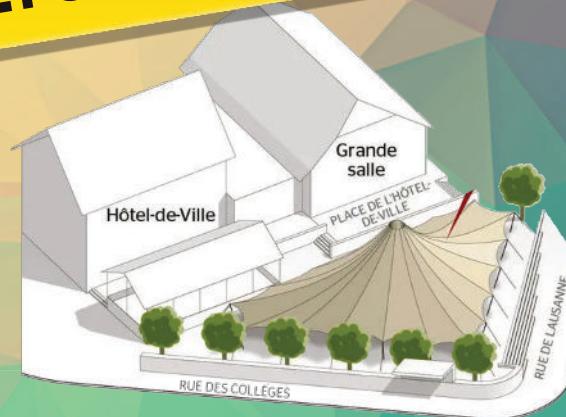
FÊTE DE PAROISSE BUSSIGNY // VILLARS-STE-CROIX

7 SAMEDI
OCT.
2023



LE MOMENT QUE TOUTE LA PAROISSE ATTEND ...
LE TRADITIONNEL JAMBON ET GRATIN DAUPHINOIS

AU CHAPITEAU ET
À LA GRANDE SALLE
DE BUSSIGNY



MERCI POUR VOS DONS



EERV CAISSE PAROISSIALE
BUSSIGNY/VILLARS-STE-CROIX
CH42 0900 0000 1000 6565 7



WWW.BUSSIGNYVILLARSSAINTECROIX.EERV.CH
PROGRAMME DE LA FÊTE MIS À JOUR





FÊTE DE PAROISSE BUSSIGNY // VILLARS-STE-CROIX

7 SAMEDI
OCT.
2023

PROGRAMME DE LA FÊTE

9H : MARCHÉ
LÉGUMES, FRUITS, FLEURS,
BROCANTE ET LIVRES
PÂTISSERIES, BUVETTE
TOMBOLA

11H : APÉRO

12H : JAMBON GRATIN
20.- ADULTE // 10.- ENFANT

MERCI DE NOUS AIDER À GARNIR NOS STANDS:
LÉGUMES, FRUITS, FLEURS, PÂTISSERIES, BROCANTE,
HABITS ENFANTS ET LIVRES ...
A DÉPOSER LE VENDREDI DÈS 16H À LA GRANDE SALLE



**DIMANCHE
8 OCT**
10H : CULTE
CULTE AU TEMPLE



PROGRAMME DE LA FÊTE MIS À JOUR SUR
WWW.BUSSIGNYVILLARSSAINTECROIX.EERV.CH



JOURNÉE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

Cette journée de sensibilisation, d'information et d'actions concrètes qui a vu le jour en 2012 dans le canton de Vaud, a grandi au fil des ans.

En 2022, avec huit autres cantons, une nouvelle campagne de sensibilisation a été menée: «Soutenons les proches aidants! C'est leur journée». L'objectif? Créer une journée d'engagement en faveur des personnes proches aidantes de notre entourage, en prenant du temps avec et pour elles, mais aussi en les remerciant pour leur investissement quotidien auprès de leur proche.

Dans l'ouest lausannois, en octobre 2022, deux soirées ont été proposées dans le cadre de la Journée des Proches Aidants. Des collaborations entre les CMS de l'Ouest lausannois, les CAT des Baumettes, ainsi que de ceux de Kanumera/Passiflore, ont permis à une douzaine de proches de participer

à l'une ou l'autre de ces soirées. Ces événements ont été très appréciés par leur convivialité, mais ce fut également l'occasion de partager des questionnements communs. Ce partenariat sera renouvelé pour la Journée des Proches Aidants en 2023.

Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'État du Canton de Vaud et cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, nous a fait l'honneur de participer à l'une de ces soirées. Cela a été l'occasion de remercier officiellement les proches pour leur engagement et de les informer sur les travaux en cours sur le plan politique quant aux aides à disposition.

Les personnes proches aidantes représentent 1 personne sur 4 en Suisse.

Le 30 octobre 2023, dix cantons, dont le Canton de Vaud, s'unissent pour organiser la journée d'engagement en faveur des personnes proches aidantes.



Accompagner régulièrement une personne proche atteinte dans sa santé ou son autonomie peut être un véritable marathon. Vous vous sentez fatigué.e ou épuisé.e? Vous souhaitez bénéficier des prestations de soutien pour organiser le quotidien de votre proche, gérer les questions administratives et financières, assurer les soins de base? Vous auriez besoin de temps pour vous pour organiser et gérer les autres aspects de votre vie? Vous souhaitez être formé.e pour pouvoir mieux accompagner votre proche?

Des informations sur cet évènement et les aides qui peuvent être apportées aux proches aidant.es sont disponibles sur le site:

<https://www.vd.ch/themes/aides-financieres-et-soutien-social/proches-aidants/evenements-2022-et-la-journee-des-proches-aidants-30-octobre>





À VOS AGENDAS!

2023

Vendredi 29 septembre

Zombie Attack

Samedi 28 octobre

Halloween

Vendredi 10 novembre

Match aux cartes

Mercredi 6 décembre

St-Nicolas

Lundi 11 décembre

Vente des sapins de Noël

A VOS PLUMES

Nous souhaiterions donner la parole aux habitants de la commune de Villars-Sainte-Croix.

Racontez-nous vos histoires du passé ou partagez avec les autres habitants des photos d'une manifestation, d'un lieu qui vous est cher, un texte ou une histoire qui vous tient à cœur.

Nous aimerais récolter ces anecdotes et les imprimer dans ce journal. Pour cela, les personnes qui le souhaitent peuvent, soit nous envoyer un texte, des photos ou tout autres documents qui pourrait être publié dans ce journal.

N'hésitez pas à nous écrire ou à en parler autour de vous!

Contact:
Administration communale
Au village 23
1029 Villars-Sainte-Croix
greffe@villars-sainte-croix.ch



Commune de Villars-Sainte-Croix
Au Village 23
CH-1029 Villars-Ste-Croix

Horaire du guichet

Lundi: 8h00 – 12h00
Mardi: 8h00 – 12h00
Mercredi: 7h00 – 12h00
Jeudi: 8h00 – 12h00

Téléphone

021 701 16 10

Greffé municipal

greffe@villars-sainte-croix.ch

Bourse communale

bourse@villars-sainte-croix.ch

Office de la population

controle.habitants@villars-sainte-croix.ch